



RESULTAT DU VOTE
Présents ou représentés : 31
Voix favorables : 31
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 14 février 2023

Délibération
n° CA 2023 - 19

Approuvant l'exonération totale des droits d'inscription des étudiants de nationalité libanaise et ukrainienne au diplôme de doctorat

Vu l'article R. 719-50 du Code de l'éducation ;

Vu la décision du conseil d'administration en date du 24 mai 2022 ;

Considérant que la crise économique et sociale de grande ampleur que connaît le Liban et la situation de conflit armé en Ukraine met en grande difficulté les étudiants de nationalité libanaise et ukrainienne inscrits, ou souhaitant s'inscrire, dans les établissements supérieurs français,

Considérant qu'un très grand nombre de ces étudiants sont privés de ressources, ou ont subi une importante dévaluation de ces dernières,

Considérant le soutien que la France a décidé d'apporter à ces pays,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1er

Les étudiants de nationalité libanaise et ukrainienne sont exonérés totalement des droits d'inscription à l'Université Toulouse Capitole pour l'année universitaire 2022-2023 et l'année universitaire 2023-2024.

Cette exonération s'applique aux inscriptions pour le diplôme national de doctorat de la première à la 6e année et aux doctorants se réinscrivant en vue de leur soutenance. Les doctorants concernés ayant acquitté leurs droits d'inscription pourront bénéficier du remboursement de leurs droits d'inscription.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de l'établissement.

Le président du conseil d'administration,

Hugues Kenfack

